



MARC MONGEAU



Le Québec que nous voulons

Le 3 janvier dernier, la FTQ a rencontré les médias afin de faire le bilan des luttes qui ont animé le mouvement syndical en 2012 et de discuter des principaux enjeux qui mobiliseront la centrale cette année. D'entrée de jeu, Michel Arsenault et Daniel Boyer ont sonné l'alarme face aux attaques grandissantes qui menacent les droits des travailleurs et des travailleuses. Voici en substance le message qu'ils ont lancé.



CLÉMENT ALLARD

Rencontre avec la brigade de pompiers de Saint-Romuald

PAGE 5



MARC MONGEAU

Conférence nationale des délégués sociaux et des déléguées sociales : un succès sur toute la ligne

PAGE 6



LE COLLECTIF 8 MARS, HIGUETTE LATUPEPPE PROMOTION INC. ILLUSTRATION: GÉNÉVIÈVE GUÉNETTE

8 mars 2013 Journée internationale des femmes

PAGE 11



JACQUES NADEAU

2013 : une année de mobilisation

Aux quatre coins du Québec, des milliers de travailleuses et travailleurs et leurs familles sont touchés : coupures dans l'assurance-emploi, mesures antisyndicales du gouvernement Harper, fermetures sauvages d'entreprises, délocalisations, recours grandissant à la sous-traitance, ravage des régimes de retraite, problèmes de prévention sur les chantiers. Nous devons agir et nous mobiliser pour tenter de freiner ces hémorragies.

Au menu : régimes de retraite et stratégie économique

L'avenir des régimes publics de retraite et la mise sur pied d'une véritable stratégie de développement économique pour le Québec et ses régions seront, au cours de l'année, nos chevaux de bataille pour inverser la tendance et créer une société plus juste, à l'image des valeurs que nous défendons pour l'ensemble de la population.

Nous poursuivrons les efforts consentis dans notre campagne *Une retraite à l'abri des soucis* pour la bonification des régimes publics de retraite. Nous réitérons que Québec doit utiliser tout son leadership pour convaincre les gouvernements réticents de la nécessité d'améliorer le sort de la population vieillissante à la retraite en bonifiant le Régime de

PAGE 2

ASSURANCE-EMPLOI

Les conservateurs en guerre ouverte contre les travailleurs et les travailleuses

Depuis son élection, le gouvernement majoritaire de Stephen Harper a multiplié ses attaques contre les travailleurs et travailleuses et les organisations syndicales. Le gouvernement fédéral n'a pas ménagé ses efforts pour brimer le droit d'association : décrets de lois spéciales pour régler des conflits de travail, projet de loi C-377 s'inspirant des politiques républicaines antisyndicales aux États-Unis.

PAGE 3

Participation record à une session de formation sur la Côte-Nord

Depuis maintenant plus de vingt ans, la FTQ se déplace de région en région pour donner une formation portant sur le développement économique local et régional. Cette formation a pour objectif de débattre d'un développement économique qui tient compte de nos valeurs syndicales. C'est à Sept-Îles que s'est tenue la dernière session de formation, les 29 et 30 janvier dernier.

PAGE 6

FERMETURE DE GENTILLY-2

La préoccupation première : le sort des travailleurs et des travailleuses

C'est accompagné des porte-parole des quatre syndicats d'Hydro-Québec (SCFP) que le président de la FTQ, Michel Arsenault, s'est présenté le mercredi 30 janvier à la commission parlementaire sur les impacts de la fermeture de la centrale Gentilly-2 et sur le plan de diversification économique visant le Centre-du-Québec et la Mauricie.

PAGE 12



MARTINE DOYON

Entente entre les ambulanciers de la FTQ et le gouvernement

PAGE 4



DANIEL MALLETTE

Rallye écoresponsable dans le Suroît

PAGE 7



MÉTALLOS (SUL) 1976

À YUL, on se fait respecter !

PAGE 10

ESPACE RÉSERVÉ À L'ENVOI POSTAL
ENVOI PUBLICATION CANADIENNE N° 40063488
Retourner toute correspondance ne pouvant être livrée au Canada à la
Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ)
565, boulevard Crémazie Est, bureau 12100, Montréal (Québec) H2M 2W3

Les organisations syndicales s'unissent pour obtenir un règlement

À Québec, une manifestation intersyndicale a eu lieu le jeudi 17 janvier pour appuyer un blitz de négociations qui débute sur la question des troubles graves de comportement (TGC) dans le réseau de la santé et des services sociaux. Des membres des syndicats de la FTQ (SQEES-298, SCFP), de la CSN (FSSS, FP), de l'APTS et de la CSQ (F4S, FSQ) se sont unis pour appuyer la négociation et

démontrer leur détermination à trouver un règlement satisfaisant pour ce comité intersyndical. Les négociations portent sur la question de la reconnaissance du travail du personnel œuvrant auprès de la clientèle ayant des TGC.

La manifestation, qui s'est tenue devant les bureaux du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) à Québec, avait pour objectif de démontrer la

résolution des organisations syndicales à trouver un règlement intéressant pour les milliers de travailleuses et travailleurs qui œuvrent auprès de cette clientèle difficile. Les conventions collectives des organisations syndicales représentant des travailleurs et travailleuses du réseau public de la santé et des services sociaux sont entrées en vigueur depuis bientôt deux ans. ■



ANNIE ROUSSEL

LE QUÉBEC QUE NOUS VOULONS / SUITE DE LA PAGE 1

pensions du Canada et le Régime de rentes du Québec, plutôt que de perdre ses énergies à la mise sur pied de régimes volontaires d'épargne-retraite coûteux qui désengagent les employeurs de leurs responsabilités.

Évidemment, une de nos priorités pour 2013 sera aussi de maintenir la pression pour que le gouvernement du Québec repousse le retour à l'équilibre budgétaire et en profite pour donner davantage d'air aux services publics. La mobilisation contre les politiques destructrices du gouvernement Harper (voir texte en page 3) occupera aussi une part importante de nos énergies.

Venir en aide aux travailleurs et travailleuses dans les régions

La santé économique des régions du Québec repose notamment sur des mesures d'aide aux travailleuses et travailleurs touchés par les pertes d'emploi et des mesures économiques que nos gouvernements doivent mettre de l'avant.

Pensons, entre autres, à la nécessité de modifier le nouveau système d'attribution du bois et d'organisation du travail forestier (CAAF) qui, s'il reste tel quel, mettra fin à la syndicalisation d'environ 30% des activités.

Au chapitre des ressources naturelles, il faut

continuer d'insister sur la nécessité de faire des pas concrets en direction de la deuxième et de la troisième transformation. Il est inacceptable et injustifiable que Québec laisse les compagnies étrangères exploiter nos ressources naturelles et repartir avec elles, sans aucune transformation.

Nous devons diversifier et dynamiser le secteur manufacturier en misant sur la création de produits à valeur ajoutée et en récompensant les efforts des entreprises qui s'engagent dans cette voie. Nous proposons qu'une vaste coalition, à caractère pluraliste, soit mise sur pied afin de promouvoir et de défendre en ce sens les intérêts du Québec. Rappelons que les acteurs patronaux ont eux aussi intérêt à reconstruire le secteur manufacturier du Québec, d'autant plus que la création d'une dizaine d'emplois dans ce secteur entraîne la création de six emplois dans d'autres activités économiques.

Dans le secteur minier, nous devons réfléchir à un nouveau régime de redevances qui permettra à la fois au Québec d'être compétitif et de faire bénéficier à la population du Québec – et à la population locale et régionale en tout premier lieu – le fruit de l'exploitation de nos ressources minières.

La FTQ est particulièrement inquiète du

fait qu'on va chercher de la main-d'œuvre à l'extérieur du Québec. Dans le secteur manufacturier, les entreprises délocalisent à moindre coût leurs activités dans les pays émergents. Dans le secteur des ressources naturelles, qu'on ne peut «déménager», on fait venir ici des travailleurs et travailleuses à moindre coût, et dans le non-respect des droits du travail.

Il est on ne peut plus urgent que le gouvernement du Québec se dote d'une stratégie économique et industrielle visant le plein-emploi, au service du développement durable du Québec, respectueuse des populations du territoire et de leur environnement. Il en va de l'avenir de notre société et des générations futures.

Nous avons du pain sur la planche, mais nous avons surtout plusieurs pistes de solutions et d'actions pour relever ces défis. L'année 2013 sera chargée, nos manches sont retroussées et nous serons sur toutes les tribunes pour faire connaître nos revendications et les défendre.

Solidairement,

Michel Arsenault
Président

Daniel Boyer
Secrétaire général ■

Le maire de Québec en dessin animé: un grand succès avec presque 45 000 visionnements

Pour le temps des fêtes, le Syndicat des cols bleus de la Ville de Québec, affilié au Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP), a rendu public un dessin animé humoristique mettant en vedette le maire de la capitale, Régis Labeaume. La caricature animée est présentement diffusée sur YouTube et a déjà été vue presque 45 000 fois.

D'environ deux minutes, le dessin animé raconte une journée fictive dans la vie du maire. Particularité intéressante, l'histoire a été bâtie autour de déclarations réelles qu'il a faites. Évidemment, le contexte a été modifié pour en accentuer le caractère outrancier sinon ridicule.

«L'été dernier, rappelle le président du syndicat des employés manuels de la Ville de Québec, Marc-André Dufour, j'avais promis que les cols bleus feraient les choses de manière originale; en voici un exemple.»

«C'est un peu un cadeau de Noël et surtout un clin d'œil qu'on fait à la population, précise encore Marc-André Dufour. On sait que le maire prend un malin plaisir à dénigrer régulièrement ses employés ou ses adversaires politiques. C'est déplorable et décourageant. Mais nous nous sommes dit qu'il valait peut-être mieux en rire, d'où l'idée du dessin animé.»

«Regardez-nous aller», lançait récemment le maire. En moins de deux minutes, regardez-le aller sur YouTube et retrouvez les «menteurs», les «fourreurs de système», sans oublier «Clotaire Rapaille».

Rappelons que les cols bleus sont au nombre d'environ 1 350. Depuis le 24 mai 2012, ils sont en grève légale des heures supplémentaires, le tout encadré par les dispositions sur les services essentiels. Ils sont sans contrat de travail depuis le 31 décembre 2010. Ils n'avaient pas exercé de droit de grève depuis plus de 25 ans. Les négociations entre la Ville de Québec et les cols bleus ont commencé en février 2011. À ce jour, les parties

ont tenu 25 séances de négociation depuis février 2011, dont 16 en présence d'une médiatrice nommée par la ministre du Travail.



La vidéo *Une journée dans la vie du maire Labôme* peut être visionnée sur le site Web du SCFP (www.scfp.qc.ca). ■

Nouveau contrat de travail pour les milliers de techniciens chez Bell

À la fin de décembre dernier, les membres du Syndicat canadien des communications, de l'énergie et du papier (SCEP-FTQ) ont approuvé, dans une proportion de 74%, l'entente de principe intervenue dans leur négociation. En vertu de ce nouveau contrat, les techniciens et techniciennes auront des augmentations salariales de l'ordre de 1,5%, de 1,75% et de 2% les deux dernières années pour un contrat de quatre ans. Plusieurs gains appréciables ont aussi été négociés, dont le renforcement de la sécurité d'emploi pour les travailleurs actuels, un programme intéressant d'incitation à la retraite, le remplacement de ces départs offert en priorité aux travailleurs actuellement en emploi, des reclassements avantageux pour des centaines de membres, etc.

Le vice-président exécutif du SCEP-Québec responsable du dossier, Michel Ouimet, a souligné que: «Le climat de travail pendant le processus de négociation a été particulièrement positif par rapport au passé. On a senti une ouverture d'esprit et une réelle volonté d'obtenir une bonne convention collective. Au cours des derniers renouvellements, on ne peut pas dire qu'il en a toujours été ainsi.»

Rappelons que les négociations étaient amorcées depuis le mois de septembre dernier alors que la convention collective expirait le 30 novembre 2012. Le SCEP représente plus de 4 500 membres techniciens et techniciennes, dont 1 500 travaillent au Québec.

À l'automne 2013, ce seront les employés de bureau de Bell qui passeront à la table de négociation. ■

Journal de la
Fédération
des travailleurs
et travailleuses
du Québec (FTQ)

Président

Michel Arsenault

Secrétaire général

Daniel Boyer

565, boulevard

Crémazie Est

Bureau 12100

Montréal

Québec H2M 2W3

Téléphone

514 383-8000

Télécopie

514 383-8038

ftq@ftq.qc.ca

www.ftq.qc.ca

Rédactrice en chef

Isabelle Gareau

Collaboration

Clairandree Cauchy,

Daniel Mallette

(Métallos); Marie-

Andrée L'Heureux

(SCEP); Robert

Bellerose, Lisa

Djevahirdjian (SCFP);

Benoît Hamilton

(SQEES-298); Monique

Audet, Diane Bélanger,

Rima Chaaban, Lise

Côté, Jean Dussault,

Manon Fournier,

Denise Gagnon,

Claude Grenier, Jean

Laverdière, Lola

Le Brasseur, Atim

León, Patrick Rondeau,

Dominique Savoie,

Catherine Veillette,

FTQ.

Conception graphique

Anne Brissette

Illustrations

Marc Mongeau

Photos

Clément Allard, Gaétan

Aubin, Normand Blouin,

Rima Chaaban, CJE,

Federico Ciminari,

Martine Doyon, Isabelle

Gareau, Daniel Jalbert,

Jean Laverdière, Daniel

Mallette, Métallos

(SL-1976), Jacques

Nadeau, Patrick

Rondeau, Yves Renaud,

Annie T. Roussel.

Abonnement et changement d'adresse

mondeouvrier@ftq.qc.ca

Tirage

45 000 exemplaires

Produit par des

travailleuses et

travailleurs syndiqués

chez Marquis Imprimeur.

Expédié par des

travailleuses et

travailleurs syndiqués

chez Kopel.

Toute reproduction

totale ou partielle des

articles est permise, et

même encouragée, à

condition d'en indiquer

la source.

Dépôt légal à la

Bibliothèque nationale

du Québec

ISSN 0700-8783

Agir en prévention sur l'organisation du travail

7 ET 8 MAI 2013

Journées de réflexion sur l'action syndicale pour la santé mentale

L'organisation du travail nous rend malades, et ce, pour un nombre grandissant de personnes. Une recherche du Conference Board du Canada, un institut de recherche qu'on ne peut qualifier de progressiste, affirme que 44% des employés canadiens sondés ont déclaré être ou avoir été aux prises avec un problème de santé mentale¹. Une récente étude québécoise confirme que plus de 30% des 5 000 personnes sondées présentent un niveau modéré ou élevé de détresse psychologique et 12% des symptômes dépressifs².

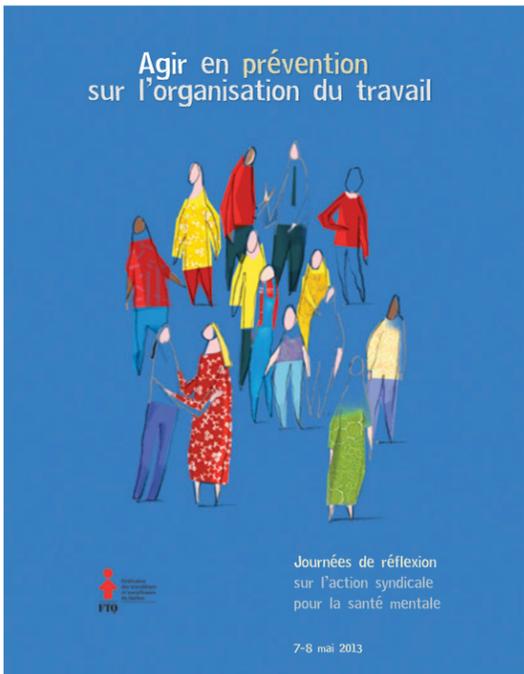
C'est dans ce contexte préoccupant que la FTQ vous convie aux *Journées de réflexion sur l'action syndicale pour la santé mentale*. Le sujet est d'actualité dans plusieurs milieux de travail, car les absences en raison de problèmes psychologiques augmentent.

Ces problèmes sont de plus en plus clairement liés au travail, aux problèmes de gestion ou à différents aspects de l'organisation du travail. Les conséquences sont désastreuses pour nos membres malades, leur famille, ainsi que l'ensemble de leurs collègues de travail. Pour les entreprises, les coûts sont élevés, que ce soient ceux liés aux absences elles-mêmes ou ceux liés à l'impact négatif sur la motivation et la productivité au travail.

des délégués sociaux y consacrent une part grandissante de leurs énergies. Malheureusement, ce travail s'effectue souvent de manière isolée: rarement les directions des syndicats locaux et les membres des comités de négociation sont mis à contribution.

Et si nous pouvions renverser la vapeur

Venez partager vos connaissances et vos expériences et échanger avec des experts de différents domaines. Ce moment de réflexion permettra de déterminer les interventions pertinentes, surtout en matière d'organisation du travail, qui pourront être menées par les syndicats locaux dans leurs milieux de travail. Par exemple, la charge de travail, les horaires de travail, les objectifs de production, etc., sont des éléments-clés sur les-



MARC MONGEAU

Cela fait déjà plusieurs décennies que les syndicats de la FTQ se sentent concernés par de tels problèmes. Les réseaux de la santé et de la sécurité du travail, de la condition féminine, et des délégués sociaux et

quels nous pouvons agir.

La FTQ vous attend en grand nombre au Sheraton Laval.

Vous trouverez le formulaire d'inscription sur le portail de la FTQ: www.ftq.qc.ca/santementale. ■

1. LE CONFERENCE BOARD DU CANADA. *Créer des milieux de travail propices à la santé mentale - Points de vue des employés et des gestionnaires de premier niveau*, octobre 2011, 71 p.
2. INSTITUT NATIONAL DE SANTÉ PUBLIQUE DU QUÉBEC, et autres. *Enquête québécoise sur des conditions de travail, d'emploi et de santé et de sécurité du travail (EQCOTESST)*, septembre 2011, 647 p.

Vote sur des offres finales pour les 14 000 agents de sécurité

Les 14 000 membres de la section locale 8922 du Syndicat des Métallos seront appelés à se prononcer, au courant du mois de février, sur des offres finales et globales de l'Association provinciale des agences de sécurité. Au moment de mettre sous presse, la section locale avait suspendu les deux journées de grève prévues les 4 et 9 février, ainsi que la grève générale qui devait se déclencher le 15 février.

D'ici la fin février, 44 assemblées se tiendront aux quatre coins du Québec pour que les agents de sécurité puissent se prononcer sur les offres. Outre des augmentations salariales, les agents demandaient notamment de pouvoir travailler en équipe de deux lorsqu'ils sont affectés à des lieux isolés et de limiter les tâches connexes sans lien avec la sécurité. ■

La délégation des agents de sécurité a fait une entrée remarquée lors de la dernière assemblée annuelle des Métallos.



Assurance-emploi: la grogne s'accroît

Le gouvernement Harper fait aujourd'hui fi des virulentes protestations du Québec et de plusieurs autres provinces quant aux changements annoncés à l'assurance-emploi. Après avoir fait main basse sur la caisse d'assurance-emploi, financée, rappelons-le, à même les cotisations des travailleurs et travailleuses, il a procédé à un détournement de fonds en brimant les droits des sans-emploi, en allongeant indûment les délais de traitement des dossiers, en fermant des centres d'emploi et en abolissant les conseils arbitraux et autres mécanismes d'appel.

Une nouvelle coalition nationale

Après un automne chaud marqué par plusieurs manifestations, une large coalition nationale vient d'être mise sur pied. Formée de la FTQ, de la CSQ, de la CSD, de la CSN, du Mouvement autonome et solidaire des sans-emploi (MASSE) et du Conseil national des chômeurs et chômeuses (CNC), cette coalition coordonnera diverses activités de mobi-

lisation qui promettent un hiver chargé. Des coalitions régionales élargies ont aussi été mises sur pied. Consultez le portail de la FTQ pour tous les détails.

Le projet de loi C-38 prévoit des modifications qui auront des impacts majeurs. Ces changements appauvriront davantage les travailleurs et travailleuses les plus précaires et toucheront particulièrement les régions du Québec.

Dorénavant, un chômeur devra faire des recherches d'emploi sur une base « soutenue » et fréquente pour maintenir son droit à l'assurance-emploi, même s'il est inscrit sur une liste de rappel chez son ancien employeur et peu importe son type d'emploi.

L'abolition des conseils arbitraux et la mise en place du Tribunal de la sécurité sociale (TSS) auront pour effet de limiter grandement toute forme de contestation légale d'une décision de Service Canada.

La FTQ vous invite à participer aux coalitions régionales ou à en créer dans les régions où cela n'est pas encore fait. À l'échelle canadienne, la mobilisation s'accroît. Certaines provinces sont déjà très actives; l'Ontario, le Nouveau-Brunswick et la Colombie-Britannique ont créé des coalitions et mis sur pied des groupes de pression. Le Congrès du travail du Canada (CTC) a emboîté le pas et travaille

à mettre sur pied des coalitions dans toutes les autres provinces canadiennes. ■

Mobilisation nationale le 23 février 2013

La FTQ-Construction invite la population à manifester le samedi 23 février à 11 heures. Des manifestations auront lieu partout au Québec et à Ottawa. La plus grande manifestation est prévue à Montréal. Des rassemblements se tiendront aussi en région: Baie-Comeau, Chicoutimi, Québec, Sherbrooke, Rimouski, Rouyn-Noranda, Sept-Îles et Trois-Rivières.



Manifestation des travailleurs et des travailleuses devant la résidence pour personnes âgées la Seigneurie de Salaberry.

Signature d'une nouvelle convention collective à la résidence Seigneurie de Salaberry

Après sept mois sans contrat de travail et une grève d'une semaine, les travailleurs et travailleuses de la résidence pour personnes âgées la Seigneurie de Salaberry ont ratifié, le 18 janvier, un nouveau contrat de travail qui prendra fin en 2015.

« Nous sommes très heureux du dénouement des négociations. Tout a débouqué pendant la grève des employés et employées. La nouvelle entente prévoit plusieurs gains et une nette amélioration des conditions de travail. On pense notamment à des augmentations pouvant atteindre 18% d'ici la fin de la présente convention; c'est là toute une avancée! Non seulement ces augmentations sont immé-

diates, mais rétroactives au mois de mai dernier. Nous avons aussi réussi à baliser le recours à la sous-traitance et à modifier le calcul de l'ancienneté, qui se basera dorénavant sur la date d'embauche », s'est réjoui Louis Boudreau, conseiller syndical au Syndicat québécois des employées et employés de service (SQEES-298-FTQ).

« Une telle entente démontre toute la pertinence pour les travailleuses et travailleurs des résidences privées pour aînés d'être syndiqués. Ces personnes donnent le meilleur d'elles-mêmes pour le bien-être de nos parents et grands-parents, elles doivent être traitées avec tout le respect qui leur est dû. Nous continuerons de nous battre pour

qu'elles puissent vivre dans la dignité, au même titre que les personnes dont elles s'occupent. Dans la continuité de notre campagne Prendre soin de nous... c'est aussi pour vous!, le SQEES-298, poursuivra ses efforts de recrutement afin que les travailleuses et travailleurs des résidences pour aînés soient reconnus à la hauteur de l'implication qu'ils et elles mettent au service des personnes résidentes », a conclu Jean-Pierre Ouellet, président du SQEES-298.

Les travailleurs et les travailleuses de la résidence remercient le conseil régional FTQ de Québec et Chaudière-Appalaches, ainsi que l'Opération Noël Solidaire pour leur soutien. ■

Entente entre les ambulanciers de la FTQ et le gouvernement

Au moment de mettre sous presse, la Fraternité des travailleurs et travailleuses du préhospitalier du Québec, section locale 592 (FTPQ-592), rencontrait ses quelque 1700 membres partout au Québec afin d'entériner l'entente intervenue entre le syndicat et le gouvernement le 11 janvier dernier.

Par voie de communiqué, la FTQ s'était alors réjouie de la conclusion de ces négociations après plusieurs mois d'échanges avec le gouvernement.

« Il s'agit d'un accord sur un contrat de travail de 5 ans qui permettra aux travailleurs et travailleuses d'améliorer leurs conditions de travail et, par le fait même, les services à la population », avait alors déclaré le secrétaire général de la FTQ, Daniel Boyer.

« Nous avons complété une grande partie des 28 assemblées que nous avons organisées dans toute la province, et l'entente est bien accueillie par nos membres », affirme le porte-parole syndical à la table de négociation et conseiller syndical au FTPQ-592, Yves Imbault.

Rappelons que cette entente comporte des gains importants en ce qui a trait notamment à la bonification du régime de retraite, à la réduction de l'échelle salariale et aux heures supplémentaires.

Pour sa part, le président du FTPQ-592, Benoit Cowell, tient à saluer la solidarité et la détermination des 1700 paramédicaux membres de la Fraternité, sans qui cet accord n'aurait pas été possible : « Chapeau à nos membres qui n'ont pas cessé d'avoir à cœur la qualité des soins et des services donnés à la population du Québec ». ■



Charlene Bazin, ambulancière à la caserne de Beloeil.



Forum social des peuples: une convergence des luttes au Canada

À la conclusion du Forum social mondial au Sénégal en 2010, la délégation québécoise avait amorcé des discussions sur l'éventualité de tenir un premier forum social en sol canadien. Les 26 et 27 janvier dernier s'est donc tenue, à Ottawa, l'assemblée constituante pour lancer les travaux d'un tel événement.

Plus de 150 personnes, provenant de la plupart des provinces du Canada, ont pris part aux discussions. Une importante délégation du Québec, constituée de syndicats, de groupes communautaires, environnementaux et étudiants, était également présente. Pour la première fois, depuis le début des discussions en

2010 pour la tenue d'un tel forum, une forte présence autochtone s'est fait entendre à Ottawa.

Baptisé Le Forum social des peuples, cet événement aura lieu au mois d'août 2014 et aura comme objectif de bâtir une véritable résistance face aux politiques rétrogrades du gouvernement Harper et visera

une convergence des luttes sociales pour s'assurer d'une société juste et équitable pour tous et pour toutes.

Un comité *ad hoc* de coordination a été mis sur pied à la lumière des débats tenus lors de cette fin de semaine. Ce comité aura comme mission d'alimenter les commissions régionales déjà existantes et d'aider d'autres groupes à se former. Il proposera, lors d'une prochaine assemblée, un projet de démarche menant à la réalisation du Forum social des peuples; le lieu, le financement, le déroulement, la logistique et la structure de mise en place y seront alors débattus.

On vous en donne des nouvelles. ■

Forum social mondial: en route pour Tunis

Du 26 au 30 mars 2013, une délégation de la FTQ participera au Forum social mondial en Tunisie. Berceau des révolutions arabes, la Tunisie sera le théâtre de milliers d'ateliers auxquels participeront plus de 10000 personnes de partout dans le monde. De grandes assemblées auront lieu pour alimenter des actions concrètes au niveau mondial face à la montée incessante du néolibéralisme et des politiques d'austérité qui appauvrissent l'humanité.

La FTQ s'inscrit dans cette démarche en animant un atelier intersyndical portant sur le rôle des centrales syndicales lors des printemps arabe et érable. Les membres de la délégation participeront également à une multitude d'ateliers et de conférences sur le droit des femmes, la liberté d'expression, l'emploi et l'environnement.

Tout au long du processus, la délégation tiendra un blogue et alimentera le portail de la FTQ et les réseaux sociaux pour vous tenir informés des avancements des travaux du Forum.

CHRONIQUE À LA FTQ, TOUT LE MONDE EST IMPORTANT !

Le Monde ouvrier vous présente des portraits de femmes et d'hommes venus d'ailleurs qui parlent une langue commune... la solidarité.

Bogidar Pérucich

Originaire de Croatie (ex-Yougoslavie), pays situé le long du littoral est de la mer Adriatique, Bogidar est adolescent lorsque sa famille décide d'immigrer au Québec. Parlant déjà le français, il intègre le système scolaire québécois et s'adapte rapidement à ce nouvel environnement. Après avoir terminé une formation technique en cartographie, suivi d'un bref passage sur le marché du travail dans ce domaine, Bogidar réalise que ce métier n'est pas fait pour lui. Il décide alors de retourner aux études et de s'inscrire au baccalauréat en géographie sociale de l'Uni-

versité de Montréal dans le but d'enseigner cette matière au secondaire.

De la géographie aux relations industrielles

« Toute ma famille étant dans l'enseignement, je me suis dirigé tout à fait naturellement dans cette même vocation. Malheureusement, j'ai terminé mon baccalauréat en pleine période de contingentement des embauches dans le milieu scolaire. À la recherche d'un emploi et grâce à mon baccalauréat, j'ai obtenu mon premier emploi dans le domaine des relations du travail à titre d'inspecteur à la Commission des normes

du travail du Québec, suivi d'un autre emploi au Comité paritaire des agents de sécurité. Étant déjà sensibilisé à la cause, c'est durant ce deuxième emploi que j'ai commencé à m'impliquer davantage dans le domaine syndical. C'est au cours de l'année qui a suivi mon embauche au comité paritaire que notre groupe d'employés a décidé de joindre les rangs du Syndicat des employés et employés professionnels-les et de bureau (SEPB), et que je suis devenu vice-président de l'unité syndicale. Convaincu qu'une formation dans ce domaine serait un atout, je me suis inscrit à nouveau à l'Université de Montréal et j'ai obtenu un baccalauréat en relations industrielles tout en occupant mon emploi au Comité paritaire », raconte Bogidar.

C'est grâce à sa formation et à son implication syndicale qu'il se fait offrir un emploi temporaire comme conseiller

syndical au SEPB-57. Dix-sept ans plus tard, Bogidar est toujours en poste et son implication syndicale s'est élargie dans plusieurs comités: le comité permanent sur l'intégration des personnes immigrantes de la FTQ, le Conseil des relations interculturelles du Québec, aboli en 2011, et le Conseil interculturel de Montréal.

Bien qu'il considère que son intégration ne s'est pas fait sans heurts, il dit en avoir tiré de nombreux enseignements et souhaite que tous les nouveaux arrivants et arrivantes puissent avoir cette même chance, c'est-à-dire de pouvoir trouver leur place dans la société québécoise.

« Pour moi, le mouvement syndical est un puissant moteur d'intégration. La FTQ et ses affiliés ont bien compris leur rôle vis-à-vis des travailleuses et travailleurs immi-



grants et investissent les efforts nécessaires pour favoriser une intégration harmonieuse en milieu de travail. Notre centrale donne une chance à tous ceux et celles qui, comme moi, veulent s'impliquer, et les militants et militantes y trouvent une grande place. Selon moi, le monde syndical a beau-

coup à apprendre des personnes immigrantes et vice-versa. Leurs parcours leur permettent d'analyser et de concevoir le monde du travail à travers deux fenêtres, celle de leur pays d'origine et celle de leur pays d'accueil, et ça, conclut Bogidar, c'est bien précieux! ■

Métier : pompier

Plus de 600 000 membres, c'est plusieurs milliers de corps d'emplois différents. Des hommes et des femmes qui travaillent dans des usines, des bureaux, des magasins, des entrepôts, des hôpitaux, sur des chantiers de construction, dans les airs, sur mer, les deux pieds sur terre.

Dans cette chronique, *Le Monde ouvrier* vous fait découvrir quelques-uns de ces métiers à travers des rencontres sur le terrain avec leurs artisans.



« Il n'y a pas deux journées pareilles, mais il y a toujours un contact formidable avec le public. »

Guy Roberge est pompier depuis plus de 25 ans. Nous sommes allés le rencontrer en compagnie de ses coéquipiers à la caserne de Saint-Romuald. Ils sont 22 pompiers à couvrir les quatre casernes de la Ville de Lévis dans la région de Québec.

La brigade nous a reçus dans une ambiance chaleureuse où la bonne humeur semble être une alliée de tous les jours. Malgré les aspects humains et

physiques plus difficiles du métier, c'est avec des étincelles dans les yeux que Guy Roberge nous en parle : « C'est un métier tellement diversifié. Il n'y a pas deux journées, pas deux interventions pareilles ! Le contact avec les gens est aussi un aspect très important. Partout où nous allons, nous sommes toujours bien accueillis par le public ».

Un métier qui a beaucoup changé

À la grandeur de la province, les pompiers travaillent majoritairement selon l'horaire provincial dit « pompier » qui est constitué de trois blocs différents échelonnés sur quatre semaines. Ils sont donc

tous appelés à faire des gardes de jour et de nuit.

« Avec tout le travail de prévention et de sensibilisation que nous faisons depuis des années et les systèmes de détection de plus en plus présents et efficaces, il y a beaucoup moins de feu qu'avant. On a donc diversifié notre travail », explique Guy Roberge.

Entre deux feux ou deux urgences, les pompiers ne jouent pas aux dames ou aux cartes ! Durant le jour, ils sont régulièrement appelés à faire du travail de prévention dans les entreprises et les commerces, des plans et des exercices d'évacuation dans les écoles, des visites résidentielles, etc. Les soirées et les nuits sont



La journée débute par une réunion préparatoire d'équipe. Le lieutenant procède à la désignation des rôles des pompiers pour le quart de travail. Les pompiers travaillent toujours en équipe de quatre ou de six, dépendamment qu'ils soient dans une caserne avec un camion autopompe ou à échelle. Il existe quatre corps d'emploi qu'ils exercent à tour de rôle : conducteur, portance, fontainier et assistant échelle. Deux personnes sont aussi désignées pour agir à titre de premiers répondants.

souvent plus tranquilles, ce qui permet de vérifier l'équipement, de recevoir de la formation, etc.

Plusieurs cordes à leur arc

Depuis 2002, les pompiers sont aussi les premiers répondants pour les appels prioritaires reçus au 911 : arrêts cardiorespiratoires, détresse respiratoire, chutes, accidents de la route, etc. « Ce nouvel aspect de notre travail va tout à fait dans le sens de notre mission première qui est de sauver des vies. »

Comme ils reçoivent souvent deux ou trois appels en même temps, les pompiers se déplacent toujours en groupe de quatre pour les appels de premiers répondants afin d'être en mesure de se rendre vers un autre feu à éteindre dès l'arrivée des ambulanciers.

Merci à Jean-François Hamel et à Denis Dufresne d'avoir rendu cette entrevue possible. ■



C'est ici que l'équipe de nuit se repose entre les urgences.



Chaque début de quart de travail commence par la vérification du camion et du matériel.

SOMMET SUR L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

La FTQ prend part activement aux discussions

C'est un fait méconnu, mais le Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP) et l'Alliance de la fonction publique du Canada (AFPC), tous deux affiliés à la FTQ, forment ensemble, avec plus de 30 000 membres, la présence syndicale la plus forte sur les campus universitaires du Québec.

Partenaires à part entière de la communauté universitaire, la FTQ et ses deux syndicats affiliés participent activement aux rencontres préparatoires en vue du Sommet sur l'enseignement supérieur qui aura lieu les 25 et 26 février prochains.

Ces rencontres préparatoires ont fait la manchette depuis la fin novembre 2012, date de la première rencontre tenue à l'Université Laval. Celle-ci portait sur l'enjeu de la qualité de la formation universitaire. Mais, cela n'a pas empêché les parte-

naires des universités de s'affronter sur l'épineuse question du financement du réseau universitaire et sur les mécanismes de contrôle ou de coordination que les uns souhaitent et que les autres (surtout les recteurs) rejettent.

La deuxième rencontre, à l'Université du Québec à Trois-Rivières, à la mi-décembre, portait sur l'accessibilité aux études. Tandis que les recteurs réclamaient une augmentation des frais de scolarité, la majorité des membres de la communauté universitaire a exprimé son rejet de cette



DANIEL JALBERT

solution, exprimant plutôt la nécessité de tendre vers la gratuité de l'éducation en général, incluant dans les universités.

Lors de la troisième rencontre, à la mi-janvier, à l'Université de Sherbrooke, qui portait sur le financement et la gouvernance des universités, l'affrontement sur le supposé sous-financement des établissements a atteint son comble. D'un côté, les recteurs ont revu à la hausse leurs esti-

mations du sous-financement comparatif avec le reste du Canada, parlant cette fois de 875 millions de dollars. De l'autre côté, la majorité des membres de la communauté universitaire a estimé qu'il était nécessaire

de se donner des objectifs communs avant de parler de chiffres, tandis que le gouvernement répliquait aux recteurs par une

La délégation FTQ à la rencontre de Trois-Rivières les 13 et 14 décembre 2012. De gauche à droite, Pierre Ménard-Tremblay (AFPC), Denise Béland (observatrice SCFP-1800), Carole Neill (CPSU-SCFP), Atim León (FTQ) et Alain Lachapelle (observateur AFPC).

remise en question de leur méthode de calcul.

La quatrième et dernière rencontre, à la fin janvier, à l'Université du Québec à Rimouski, portait sur la contribution de la recherche et des universités au développement de la société. La FTQ y a rappelé l'importance de

pousser les universités à améliorer l'offre et l'accès à la formation continue, domaine dans lequel le

Québec accuse un certain retard.

Le Sommet officiel donnera lieu à des arbitrages importants de la part

du gouvernement. Le choix de sa politique à l'égard des frais de scolarité n'est pas le moindre de ceux-là. Tout indique qu'il choisira une formule d'indexation. Ce sera aussi le moment de déterminer si un nouveau « conseil des universités » sera créé à la demande d'une majorité des partenaires, dont la FTQ. Enfin, plusieurs chantiers de travail poursuivront les discussions commencées durant ce sommet sur des projets consensuels ou des questions importantes qui n'auront pas été résolues.

L'ensemble des documents, contributions et discussions reliés au Sommet sur l'enseignement supérieur est disponible sur le site : www.mesrst.gouv.qc.ca.

Les positions de la FTQ sont disponibles sur le portail FTQ, dans l'onglet Publications, sous Mémoires et positions de la FTQ. ■

Conférence nationale des délégués sociaux et des déléguées sociales



Un hommage émouvant à ceux et celles qui font la différence... depuis 30 ans !

Les 5 et 6 décembre 2012, plus de 300 personnes provenant des quatre coins du Québec ont participé, à Laval, à la conférence nationale du réseau des délégués sociaux et des déléguées sociales (DS) de la FTQ. Ces deux journées animées par Daniel Boyer, secrétaire général de la FTQ, et Isabelle Coulombe, conseillère au service de l'éducation de la FTQ, ont permis de constater le chemin parcouru depuis 30 ans, d'échanger et de se

mobiliser pour poursuivre cette grande aventure.

D'entrée de jeu, Daniel Boyer a salué le travail colossal accompli et l'engagement quotidien des 2500 délégués sociaux et déléguées sociales qui font partie du réseau d'entraide syndical de la FTQ dans toutes les régions du Québec.

« Il y a trente ans que des militantes et des militants de la FTQ s'investissent comme DS dans notre réseau. Trente ans d'engagement, d'écoute et de soutien auprès de travailleurs et travailleuses aux prises avec différents problèmes. Au fil des ans, la société et nos milieux de travail ont bien évolué, mais les problèmes de consommation, d'endettement, de violence et de santé mentale persistent.

Le président et le secrétaire général de la FTQ, Michel Arsenault et Daniel Boyer, ont chaleureusement remercié les coordonnateurs et coordonnatrices du réseau de l'ensemble des régions du Québec.

Nos membres vivent toujours des difficultés, et votre action garde tout son sens. Encore aujourd'hui, le réseau demeure tout aussi nécessaire qu'il l'était lors de sa création dans les années 1980.»

Des ateliers, des conférences et des panels ont permis aux participants et aux participantes d'échanger sur les différentes réalités dans leurs milieux de travail, de cerner les défis auxquels ils doivent faire face comme DS et les meilleurs outils pour les relever. Les deux jour-

14 février 2013 Journée de reconnaissance des DS

- ▼ 30 ans d'engagement, d'écoute et de soutien !
- ▼ 30 ans de solidarité syndicale !
- ▼ 30 ans et toujours de son temps !

Une journée de reconnaissance du travail des délégués sociaux et des déléguées sociales qui prend tout son sens.

Soyons toutes et tous fiers de fêter ensemble le 14 février !

nées ont aussi été l'occasion de réfléchir à l'importance de la relève et des partenariats pour assurer la pérennité du réseau.

Des échanges riches et stimulants qui nous permettent d'affirmer que le réseau est reparti pour un autre 30 ans! ■

Une image vaut mille mots

Des vidéos de la conférence sont disponibles sur le portail de la FTQ: www.ftq.qc.ca/ds/videos.

Venez voir

▼ L'historique du réseau présenté par Isabelle Coulombe du service de l'éducation de la FTQ.

▼ La présentation de Denis Harrison, professeur au Département d'organisation et ressources humaines de l'UQAM *Les réseaux d'entraide: La structuration d'une innovation au sein des syndicats.*

▼ La présentation de William A. «Bill» Ninacs, président de La Clé (coopérative de consultation en développement) *Le réseau des Délégués sociaux vu à travers la lunette de l'empowerment.*

▼ Les meilleurs moments de la conférence.

Vous y trouverez également tous les documents des présentations des conférenciers.



PHOTOS NORMAND BLOUIN



PHOTOS NORMAND BLOUIN

Formation en développement local et régional

Environ 80 personnes étaient présentes pour dresser un portrait économique fidèle des enjeux et des défis de la vaste région de la Côte-Nord. Naturellement, le dossier des ressources naturelles et énergétiques a été au cœur des discussions.

Quatre conférenciers ont été invités afin d'alimenter les échanges portant sur la diversification économique et le secteur minier.

Michel Gauthier, professeur au groupe de recherche en géologie de terrain appliquée de l'UQAM, a ouvert le bal. Il a expliqué le cycle complexe de l'exploration minière qui peut durer des années. Il a également abordé la question des différents minéraux et du moment de les exploiter en lien avec la conjoncture économique du moment.

De son côté, Gaétan Morin, premier vice-président au développement

corporatif et aux investissements du Fonds de solidarité FTQ, a présenté le processus d'investissement minier. Il a insisté sur les trois aspects du développement durable qui doivent être au cœur des projets, soit l'aspect social, économique et environnemental. C'est sous la forme d'un bilan social que le Fonds décide ou non d'investir dans le développement d'une mine.

Daniel Roy, directeur québécois des Métaux, a exposé la vision et l'implication de son syndicat dans les grands projets de développement minier en s'assurant constamment que les retombées économiques profitent à la population du Québec et non seulement aux exploitants de mines.

Finalement, Robert Laplante, directeur général de l'IRÉC, a expliqué l'importance d'un développement minier qui s'assure de la création d'emploi et



Le président de la FTQ, Michel Arsenault, a ouvert la rencontre et a profité de son séjour dans la région pour rencontrer les médias.

PATRICK RONDEAU

de la pérennité de l'économie de la région. Cela entraîne inévitablement des discussions sérieuses sur la deuxième et la troisième transformation dès les premières étapes d'exploration.

Les syndicats: des acteurs clés

Lise Côté, conseillère au service de la recherche de la FTQ, a présenté les positions mises de l'avant par la FTQ pour que le Québec reprenne la maîtrise de

ses ressources naturelles. Elle a présenté le travail réalisé par la centrale dans le cadre de son important colloque du printemps dernier sur les ressources naturelles et la politique énergétique.

Pour sa part, Jean-Marc Crevier, conseiller régional FTQ au Saguenay - Lac-Saint-Jean - Chibougamau-Chapais, a pris l'exemple des luttes menées par les syndicats de sa région dans les dossiers de la Vallée de l'aluminium et de

l'Alliance bois pour démontrer comment les pressions politiques, citoyenne et économique peuvent faire avancer la cause des travailleurs et travailleuses.

Les personnes présentes ont établi un plan d'action pour se réapproprier leur région et participer activement au développement économique à long terme. Elles auront à faire face à des enjeux de taille au cours des prochaines années. Tout d'abord, la superficie du territoire et

un déficit démographique les obligent à se serrer les coudes et à travailler conjointement et solidairement sur des dossiers d'envergure. Notamment, la situation du navetage qui ne permet pas toujours aux citoyens et citoyennes de la région de travailler sur les grands projets. La question de la solidarité avec les nations autochtones, des acteurs clés dans le développement du territoire, a également été au cœur des débats. L'ensemble des acteurs de la Côte-Nord doit s'impliquer activement pour un développement économique à la hauteur de leurs valeurs. Le message a été entendu et les participantes et participants sont ressortis avec un plan de travail rigoureux pour les années à venir.

Pour en savoir plus sur cette formation, contactez Esther Désilets du service de l'éducation de la FTQ au 514 383-8017. ■

COTON-46 : 20 ans déjà !

En 1993, les militants et militantes des organisations syndicales du Suroît, dont le Conseil régional FTQ, ont décidé d'incorporer un organisme sans but lucratif afin de cimenter la solidarité entre les travailleurs et travailleuses qui luttent pour améliorer leur sort et celui de leurs concitoyens et concitoyennes. C'était aussi une façon de contribuer à leur manière au développement économique, social et culturel de leur région.



DANIEL MALLETTTE

Le nom de COTON-46 a été choisi pour rendre hommage aux ouvriers de la Montreal Cotton qui menèrent, avec courage et détermination, une grève de 100 jours dans des conditions particulièrement difficiles en 1946.

En plus d'organiser le soutien aux luttes et aux grèves dans le Suroît, la coalition intersyndicale COTON-46 organise chaque année le rassemblement du 1^{er} mai. Elle a aussi conçu et présenté deux pièces de théâtre avec des travailleurs et travailleuses de différentes entreprises syndiquées du Suroît et fait ériger un monument commémoratif de la grève de 1946 en face de l'ancienne usine de la Montreal Cotton. Une collecte de fonds est aussi organisée annuellement afin de faire un don de 5000 \$ à un organisme de la région.

La somme de 5000 \$ est amassée par la vente de billets de tirage et par l'organisation d'un rallye automobile permettant de découvrir les coins pittoresques, les petits producteurs et les commerces de la région.



La pancarte anti-Harper qui a été choisie et récompensée à l'applaudimètre.

Grand succès du rallye automobile 2012

Près de 150 personnes ont participé au rallye écoresponsable qui s'est tenu en octobre dernier. Sur un parcours de 103 kilomètres dans la MRC du Haut-Saint-Laurent dans le Suroît, les participants et participantes ont pu découvrir le site archéologique Droulers où se trouvent les vestiges d'un village iroquois et sa reconstitution, le site de recherche en sylviculture du Jardin botanique de Montréal et la Réserve nationale de faune du lac Saint-François. Les fonds récoltés étaient destinés à l'organisme qui administre la Réserve, car

Quelques participants et participantes au rallye automobile 2012.

il a subi une coupure de subvention de la part du gouvernement Harper. Les participants et participantes devaient répondre à un questionnaire sur le printemps érable et dessiner une pancarte dénonçant les politiques antisociales du gouvernement Harper. Le rallye s'est terminé par un souper spaghetti où ont été distribués de multiples prix.

Le Conseil régional FTQ du Suroît remercie chaleureusement toutes les personnes et les organisations qui contribuent de près ou de loin au succès de cet événement. ■

COTON-46 EST UN BEL EXEMPLE DE SOLIDARITÉ SYNDICALE QUI AMÈNE, CHAQUE ANNÉE, DES CENTAINES DE MILITANTES ET MILITANTS SYNDICAUX DE DIFFÉRENTES ALLÉGANCES À FRATERNISER, À SE SOUTENIR, À COLLABORER ET À CONTRIBUER DE MANIÈRE ORIGINALE AU DÉVELOPPEMENT DE LEUR RÉGION.

Inauguration de l'Espace Madeleine-Parent

L'Espace Madeleine-Parent a été inauguré en plein cœur de Salaberry-de-Valleyfield, en novembre dernier, en présence du maire de la ville, Denis Lapointe, de la présidente de la Fondation Léa-Roback, Lorraine Pagé, et d'une cinquantaine de représentants et représentantes de syndicats et de groupes communautaires du Suroît.

C'est COTON-46, la coalition intersyndicale du Suroît, dont fait partie le Conseil régional FTQ, qui a adressé une demande à la municipalité pour qu'un espace et une plaque souvenir soulignent la contribution de Madeleine Parent aux luttes syndicales et féministes. La plaque souvenir a été installée sur le terrain de l'ancienne usine Montreal Cotton, tout près du monument commémoratif érigé à la mémoire des grévistes de 1946 par le mouvement syndical.

Décédée le 11 mars 2012, à l'âge de 93 ans, Madeleine Parent, mili-

tante syndicale et féministe infatigable, a consacré sa vie à la défense des travailleuses et des travailleurs et a été de tous les combats pour l'émancipation des femmes.

Personnage marquant de l'histoire de Salaberry-de-Valleyfield

Madeleine Parent a travaillé sans relâche à l'organisation du syndicat de la Montreal Cotton en apportant un soin particulier à la mobilisation des femmes. Au déclenchement de la grève, en 1946, elle a mis sur pied l'orga-

nisation des Dames auxiliaires qui regroupaient les femmes et les mères des grévistes qui ont joué un rôle majeur dans la victoire du Syndicat des Ouvriers unis des textiles d'Amérique (OUTA), affilié à la Fédération provinciale du travail (FPTQ), l'ancêtre de la FTQ.

Harcelée par la police et Duplessis, ainsi que par la majorité du clergé, dont le Cardinal Léger, alors vicaire à la cathédrale de Valleyfield, sous le coup d'un mandat d'arrêt et recherchée par la police, elle se cachait dans les maisons des grévistes pour continuer à diriger la grève. C'est en organisant des assemblées publiques chaque semaine pendant les 100 jours de la grève qu'elle a sensibilisé la population et ainsi contribué à la victoire du syndicat qui a été reconnu par la compagnie et qui a réussi à négocier une première convention collective.

Elle a été la chef de file d'un mouvement annonciateur de la Révolution tranquille alors que la population s'est soulevée pour soutenir la lutte des travailleurs et travailleuses. Cette victoire a ouvert la voie à la syndicalisation de l'ensemble des entreprises du Suroît. ■

« LE MEILLEUR HOMMAGE QUE NOUS POUVONS RENDRE À CETTE FEMME D'EXCEPTION, C'EST D'ÊTRE FIDÈLE AUX ENGAGEMENTS ET AUX CONVICTIONS QUI ONT ANIMÉ SA VIE, C'EST DE NOUS INSPIRER DE SON COURAGE ET DE SA DÉTERMINATION TRANQUILLE ET DE CONTINUER LA LUTTE POUR LA JUSTICE ET LA DIGNITÉ. »

— Pierre Lagrenade, représentant du mouvement syndical



DANIEL MALLETTTE

De gauche à droite : Guy Leclair, député de Beauharnois du Parti Québécois, Mario Trépanier, représentant des organismes communautaires, Lorraine Pagé, présidente de la Fondation Léa-Roback, Pierre Lagrenade, président de COTON-46 et représentant du mouvement syndical, et Denis Lapointe, maire de Salaberry-de-Valleyfield.

Dénoncez les actes homophobes

Le comité sur les droits GLBT de la FTQ est fier de s'associer à Gai Écoute afin de promouvoir le Registre des actes homophobes (RAH).

Le RAH est un moyen de collecte de renseignements concernant tous les actes homophobes. Ceux-ci incluent les insultes, les gestes, les

moqueries, les menaces, la violence physique et verbale, le harcèlement, l'intimidation, la discrimination, les graffitis ou les illustrations, les abus et les propos véhiculés dans les médias.

Le RAH est un outil

anonyme et les données recueillies demeurent confidentielles. Les déclarations peuvent être faites par téléphone au 1 888 505-1010, par courriel (rah@gaiecoute.org) ou en remplissant un formulaire disponible en ligne www.gaiecoute.com.

La FTQ invite ses syndicats affiliés à commander sans frais les trois outils de communication sur le RAH : une affiche, un dépliant informatif et un carton promotionnel en forme de cellulaire. Le formulaire de commande est disponible sur le site Internet de Gai Écoute. Nous suggérons aux syndicats affiliés

d'informer leurs membres sur le RAH afin qu'une déclaration anonyme et confidentielle soit remplie chaque fois que des actes homophobes ont lieu. Cela permettra de dresser un portrait de la situation, d'aider et d'informer les travailleurs et travailleuses de leurs recours, ainsi que de développer des moyens de prévention et de sensibilisation. ■

Dénoncez les actes homophobes

Registre anonyme et confidentiel

1 888 505-1010
www.gaiecoute.org
rah@gaiecoute.org
 RAH, C.P. 1006, succ. C
 Montréal (Québec) H2L 4V2

Victime, témoin de :
 • Insultes, menaces
 • Violence physique
 • Violence verbale
 • Harcèlement, intimidation
 • Discrimination, graffitis
 • Abus et gestes
 • Propos vus dans les médias

Registre des actes homophobes (RAH)

Les actes homophobes dénoncés sont ceux déclarés à la police.

Centre d'aide, d'écoute et de renseignements de l'Association québécoise de personnes LGBT (AQLG) en partenariat avec le Service de santé sexuelle.

Partenaires : **GAIE ECOUTE** et **Association Québécoise**

À LA SOURCE

BULLETIN DE LA FÉDÉRATION DES TRAVAILLEURS ET TRAVAILLEUSES DU QUÉBEC (FTQ) / SUPPLÉMENT AU MONDE OUVRIER / JANVIER-FÉVRIER 2013



Le cancer causé par la fumée reconnu comme une maladie professionnelle

Une avancée majeure pour la santé et la sécurité dans les mines

Au terme d'une longue saga juridique, le Syndicat des Métallos a gagné une importante bataille en matière de santé et de sécurité du travail. En effet, dans une décision rendue à la mi-décembre, la Cour supérieure a finalement reconnu que le cancer du poumon dont a souffert un travailleur minier était bel et bien une maladie professionnelle causée par l'exposition à la fumée de diesel sous terre. Il s'agit du premier cas

reconnu, qui devrait faire jurisprudence en santé et sécurité.

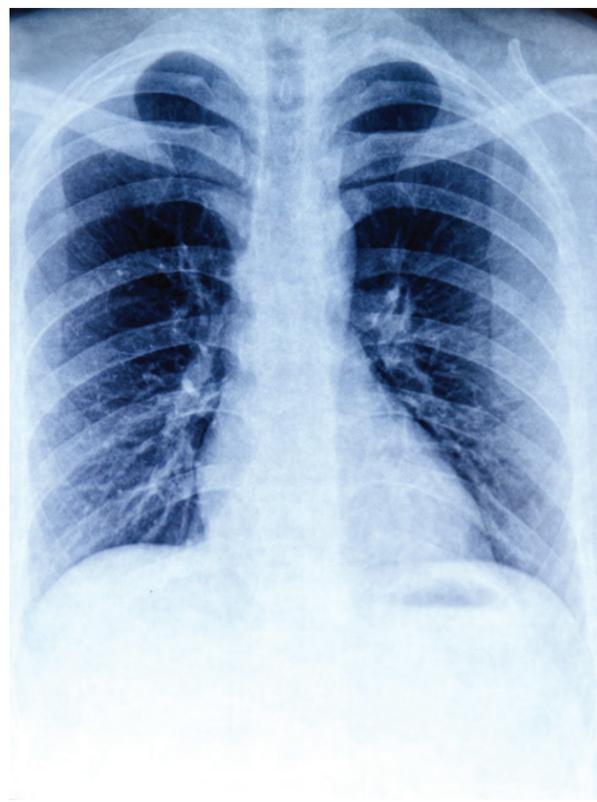
«C'est une décision très importante parce que c'est la première fois qu'on reconnaît un cancer du poumon lié à la fumée de diesel. Cela devrait avoir un effet important sur les conditions de ventilation dans les mines souterraines, maintenant que les employeurs savent qu'ils seront tenus responsables en cas de cancer, ils vont faire plus attention», estime le

représentant syndical, Marc Thibodeau.

La Cour supérieure confirme ainsi les décisions des instances inférieures, soit la Commission de la santé et de la sécurité du travail et la Commission des lésions professionnelles. Le travailleur en question, Claude Fortin, qui travaillait chez la minière lamgold, est malheureusement décédé en 2009. Mais cette décision permettra à sa famille de recevoir des

indemnités de la part de la CSST.

«J'aimerais souligner le courage dont a fait preuve Claude Fortin, aujourd'hui décédé, dans la défense de son dossier. Les mineurs sous terre lui doivent beaucoup. Les employeurs ne pourront plus toujours s'en tirer en plaidant que les cancers sont dus à des conditions préexistantes. La jurisprudence sera désormais beaucoup plus claire», conclut le confrère Thibodeau. ■



ZHANG KAN

Alerte aux décibels... dans les arts de la scène aussi!



ISABELLE GAREAU

Peu de personnes croiraient d'emblée que le bruit est une problématique dans le domaine des arts de la scène. Pourtant, c'est lors de discussions informelles avec un représentant de la Guilde des musiciens et musiciennes du Québec (GMMQ) qu'est née l'idée d'adapter le cours *Alerte aux décibels* aux personnes œuvrant dans le milieu artistique.

En effet, un grand nombre de ces travailleuses et travailleurs sont exposés à des niveaux de bruit potentiellement dommageables pour leur santé auditive. Puisqu'il s'agit d'un secteur d'emploi assez particulier, le service de la santé et sécurité du travail de la FTQ a convenu d'inviter des membres de l'Union des artistes (UDA) et des membres des équipes techniques (AIEST), à

se joindre à ceux de la Guilde pour participer à cette session qui s'est tenue en janvier dernier.

Des solutions différentes

Il va sans dire que la FTQ a toujours prôné l'élimination à la source comme solution au bruit en milieu de travail. Pour ce groupe, il a toutefois été nécessaire de trouver collectivement des solutions différentes à l'approche habituelle. Rappelons que la

formation *Alerte aux décibels* permet aux participants et participantes de prendre conscience des problèmes de santé causés par le bruit dans leur milieu de travail. On y traite de divers types de bruits, de leurs effets et des moyens pour réduire l'exposition.

Ce cours aide à élaborer un plan d'action pour améliorer les conditions de travail des personnes exposées au bruit et fournit un programme d'aide à celles atteintes de surdité. On explique également le processus d'indemnisation des travailleuses et travailleurs atteints de surdité professionnelle.

Si le bruit est une problématique dans votre milieu de travail et que vous êtes intéressés à suivre le cours, adressez-vous à votre syndicat ou à votre conseil régional. ■



YVES RENAUD

«Quand j'ai reçu l'invitation pour cette formation, je me suis demandé ce que j'allais y faire au juste. Aujourd'hui, j'en sors gonflée à bloc. Ça m'a ouvert les yeux sur plein de choses; pas juste en tant que chanteuse, mais en tant que secrétaire générale de l'UDA. Ce que je retiens, c'est que nous avons le pouvoir d'agir et de faire de la prévention. Ça m'a permis de me conscientiser et je ne garderai pas cette information pour moi: je vais la partager! Il y a 12 000 membres à l'UDA, et mes fonctions syndicales m'amènent à travailler sur une foule de dossiers différents. Après cette formation, je peux dire que je vais être particulièrement interpellée par les enjeux qui touchent la santé et la sécurité du travail, notamment en ce qui a trait au bruit. La sensibilisation et l'information, c'est un premier pas, mais un pas drôlement important pour commencer à faire changer les choses!»

— Marie-Claude Arpin, chanteuse lyrique et secrétaire générale de l'Union des artistes (UDA).

«La santé auditive dans le milieu des musiciens et musiciennes, c'est tabou. Ça faisait déjà un certain temps que nous voulions nous attaquer à cette problématique, entre autres, en adaptant la formation de la FTQ Alerte aux décibels qui s'adresse davantage aux travailleurs et travailleuses des secteurs industriels. L'idée de faire ça conjointement avec des gens de l'UDA et de l'AIEST est très intéressante, car on vit des problématiques différentes qui se rejoignent sur plusieurs aspects. On ne parle pas beaucoup de santé et de sécurité du travail dans nos milieux. On ne connaît pas beaucoup nos droits. Ce cours nous donnera des outils intéressants pour faire plus de sensibilisation et de prévention».

— Luc Fortin, président de la Guilde des musiciens et musiciennes du Québec (GMMQ).



FEDERICO CIMNARI



ISABELLE GAREAU

«Dans les grands studios de cinéma, tout comme dans les ateliers de préparation et de fabrication, il y a un travail de prévention important à faire en matière de santé et de sécurité, notamment concernant le bruit. Cette formation nous a concrètement donné des outils et des moyens d'agir, ne serait-ce que de mieux connaître la Loi sur la santé et la sécurité du travail. Dans une perspective plus large, ça nous a aussi démontré comment il est important d'être attentifs aux moyens de faire de la prévention pour éliminer les dangers à la source. Il y a plusieurs trucs qui existent déjà et qui sont facilement applicables dans nos milieux. Échanger avec nos collègues de l'UDA et de la Guilde, ça nous a aussi permis d'apprendre beaucoup!»

— Daniel Robidoux et René Diotte, chef installateur en cinéma et menuisier scénique à l'Alliance internationale des employés de scène, de théâtre, techniciens de l'image, artistes et métiers connexes (AIEST-514). Tous deux sont représentants en santé et en sécurité du travail.

Travailler plus longtemps... dans quelles conditions ?

Dans sa chronique *À la Source* de novembre-décembre 2011, *Le Monde ouvrier* publiait un article sur la très exhaustive *Enquête québécoise des conditions de travail, d'emploi et de SST (EQCOTESST)*. L'*Enquête européenne sur les conditions de travail* a servi de source d'inspiration aux chercheurs québécois pour la mise sur pied de l'EQCOTESST. À partir des données collectées en 2010 par la cinquième édition de l'*Enquête européenne*, une étude appelée *Métiers et vieillissement au travail* apporte un éclairage sur la qualité du travail et de l'emploi chez les travailleuses et travailleurs vieillissants, pour ainsi contribuer à alimenter la réflexion sur la pénibilité du travail selon l'âge et la profession exercée.

La question du maintien en emploi d'une main-d'œuvre vieillissante est sur la sellette des deux côtés de l'Atlantique. Tant au Québec qu'en Europe, les gouvernements tentent de repousser l'âge de la retraite à plus de 65 ans, sans considération autre que celle des chiffres. Encourager les travailleuses et travailleurs âgés à rester en emploi exige qu'on se penche sur l'amélioration de leurs conditions de travail, l'adaptation à leur état de santé, leurs besoins, la mise à jour de leurs compétences, ou encore, des mesures fiscales favorisant leur maintien en emploi.

Le droit à un travail décent : un droit fondamental !

De nombreuses recherches en ergonomie démontrent que certaines situations de travail (postures pénibles, horaires en rotation, changements fréquents dans l'organisation du travail) sont certes des menaces pour toutes

les personnes en emploi, mais plus particulièrement pour les travailleuses et travailleurs âgés. D'autres études démontrent que l'obligation de performance au travail a des effets sur l'état de santé général (maladies chroniques, déficiences visuelles et auditives, déclin de certaines capacités psychologiques). Les recherches en psychologie et en sociologie du travail, quant à elles, démontrent que la stigmatisation des travailleuses et travailleurs âgés a des conséquences sur la qualité de vie au travail, sur la valorisation de l'expérience, sur la possibilité de s'épanouir, ainsi que sur les opportunités et les risques reliés à l'évolution des qualifications et des technologies. La place du travail dans la vie et sa signification selon l'âge sont d'autres aspects analysés par les chercheurs.

L'étude européenne vise à démontrer que la relation entre le travail et le vieillissement comporte de nombreuses dimensions et que de ne s'en tenir qu'à une question de taux d'emploi et d'âge de prise de la retraite est une vision simpliste et beaucoup trop réductrice. Ces travailleuses et travailleurs âgés sont avant tout des êtres humains. Leur droit à un travail décent est un droit humain fondamental.

L'étude *Métiers et vieillissement au travail* de l'Institut syndical européen est disponible au www.etui.org/fr/Publications2, dans la barre de recherche, inscrire le mot-clé « métiers ». Vous pouvez également trouver l'EQCOTESST en version complète ou sous forme de résumé au www.irsst.qc.ca sous la rubrique « Projets de recherche », inscrire le mot-clé « EQCOTESST ». ■



Santé et vie au travail :
Un droit humain
fondamental



QU'ON SE LE DISE !

Ils veulent votre bien et font tout pour l'avoir

Une nouvelle mode fait progressivement son apparition dans les milieux de travail du Québec : les programmes de mieux-être au travail. Mis en place sous prétexte d'améliorer l'état de santé des personnes en emploi, ces programmes proposent des sessions pour aider à gérer le stress, à arrêter de fumer, à perdre du poids, à adopter de saines habitudes alimentaires, ou encore, à inciter à faire plus d'exercice. De prime abord, l'intention peut sembler louable. On constate toutefois, plus particulièrement chez nos voisins du Sud, des dérapages qui se traduisent par des mesures coercitives envers les travailleurs et travailleuses.

À titre d'exemple, on offre gratuitement aux adhérents et adhérentes des

examens de santé qui comportent des tests sanguins. Aussitôt les résultats connus, on les oblige, dans des délais prescrits, à réduire leur taux de cholestérol, à contrôler leur pression sanguine, ou encore, à mieux gérer leur diabète, sous peine de sanctions qui se traduisent par une hausse de leur part des primes d'assurance collective.

Encore chez nos voisins du Sud, les employés de l'État du Connecticut âgés de moins de 40 ans doivent subir un examen médical tous les trois ans, ou payer 100 \$ de plus par mois pour leur assurance et se voir imposer une franchise de 350 \$ annuellement. Ceux de plus de 50 ans doivent subir un examen médical annuel, sous peine des mêmes sanctions. Les plus sournois de ces régimes vont même jusqu'à calculer un indice de

masse corporelle basé sur le groupe de travail ! En d'autres mots, si vos collègues ont un surpoids, mais que vous avez un « poids santé », vous êtes tout de même pénalisé financièrement. Par conséquent, les gens se surveillent du coin de l'œil pour vérifier la prise ou la perte de poids de leur entourage. Soulignons que les personnes qui refusent de participer à ces programmes sont également pénalisées par une hausse de leurs cotisations à l'assurance maladie.

Le but inavoué de ce type de programmes est la réduction des primes d'assurance maladie collective. Puisque les coûts d'assurance maladie aux États-Unis sont très élevés et en constante progression, il n'est pas surprenant de voir des organisations mettre en place des moyens, bons ou mauvais, pour réduire ces primes.

N'est-il pas ironique que ces programmes de mieux-être ne s'attardent strictement que sur ce que les individus devraient faire pour améliorer leur santé – en dehors de leur temps de travail –, mais ignorent complètement ce qui pourrait être accompli dans le lieu de travail pour éviter que ce même travail ne les rende malades ? ■



Cliquez sur J'AIME
pour obtenir de l'information
pratique en matière de santé
et de sécurité du travail.

[www.facebook.com/
SanteseuriteFTQ](http://www.facebook.com/SanteseuriteFTQ)



COMMISSION PARLEMENTAIRE SUR L'AMÉNAGEMENT FORESTIER

Pour des mesures de correction immédiates



CLEMENT ALLARD

Le 6 décembre dernier, le Syndicat canadien des communications, de l'énergie et du papier (SCEP-FTQ) déposait son mémoire sur le projet de loi 7 modifiant la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier. « Cette législation, bien qu'elle constitue un bon pas en avant, comporte deux lacunes majeures : la protection des droits des travailleurs et le processus de mise aux enchères de 25% des volumes de bois que détenaient les entreprises avec leur contrat d'approvisionnement et d'aménagement forestier (CAAF) », a expliqué Renaud Gagné, vice-président du SCEP.

Le SCEP a rappelé que le secteur forestier souffre déjà d'un cadre légal déficient en regard du droit à la syndicalisation. C'est en effet lors de la précédente

réforme de la forêt, à la fin des années 1980, qu'un manque d'harmonisation entre les lois a créé un vide juridique, « vide dans lequel s'est rapidement engouffrée la très vaste majorité des accréditations des travailleurs forestiers. On est passé d'un taux de syndicalisation de 78% à 28% quelques années après l'adoption de la loi. Le résultat sur le terrain a été draconien dans les conditions de travail ».

Le nouveau régime forestier n'est même pas encore en vigueur que certaines entreprises forestières ont déjà licencié leurs travailleurs forestiers. Ces derniers sont acculés à soumissionner sur les mises aux enchères et à se faire concurrence. « Ça n'a pas de bon sens », a dit Renaud Gagné. Nous demandons que les mises

Ubaldo Desgagné, président de la section locale 3000 Q du SCEP, Stéphane McLean, représentant national du SCEP, et Renaud Gagné, vice-président du SCEP-Québec.

aux enchères soient limitées aux entreprises forestières qui détiennent un permis d'usine. Ainsi, ça empêchera la concurrence entre travailleurs ou la venue de spéculateurs ». Les enchères, qui profitent au gouvernement et aux entreprises, ne doivent d'aucune manière se faire sur le dos des travailleurs licenciés.

Le SCEP a déposé à la commission une série de propositions de modifications législatives pour régler une bonne partie des problèmes actuels. Le mémoire est disponible sur le site www.scepquebec.qc.ca. ■

Pour un avenir dans l'exploitation du bois

« Est-ce qu'il y a un avenir pour moi dans l'industrie du bois ? » Voilà, en résumé, ce qu'a demandé Jean-Marcel Lavoie, 24 ans, de la section locale 8644 de Chantiers Chibougamau, à la ministre des Ressources naturelles lors de la dernière assemblée annuelle des Métallos. C'est qu'à Chibougamau et dans les environs, on voit venir avec beaucoup de crainte l'entrée en vigueur du nouveau régime forestier. On s'inquiète pour les emplois et la syndicalisation et on se demande si la viabilité des entreprises de transformation du bois n'est pas en péril.

Ces préoccupations, les Métallos les ont portées haut et fort jusqu'à Québec le 6 décembre.

À l'entrée en vigueur du nouveau régime, au

printemps, environ le quart des travailleurs de la forêt risquent de perdre leur protection syndicale. On le sait, l'État entend mettre aux enchères une portion des lots de coupe, sans pour autant préserver les accréditations syndicales. « Des exploitants forestiers pourraient miser sur les lots en faisant travailler les gens à rabais, sans protection syndicale. Si on veut que les jeunes en région voient la forêt comme un métier d'avenir, il faut empêcher cette dégradation des conditions de travail », a fait valoir le représentant syndical Dominic Lemieux.

Une prime à la transformation

Les Métallos proposent des mesures pour favoriser la transformation du bois et pénaliser les entreprises qui gaspillent la ressource.

C'est que 160 000 tonnes de copeaux, soit presque trois fois plus que l'an dernier, dorment dans les cours d'entreprises indépendantes au Saguenay-Lac-Saint-Jean et dans le Nord-du-Québec plutôt que d'alimenter les papeteries.

« Il faut jouer de la carotte et du bâton pour que les entreprises qui arrivent à produire plus de planches et de produits à valeur ajoutée soient favorisées et que celles qui gaspillent la ressource ou l'exploitent mal soient pénalisées », soutient le directeur québécois du Syndicat des Métallos, Daniel Roy.

Les Métallos demandent un moratoire d'un an afin d'étudier plus en détail les impacts de la réforme. Le mémoire est disponible sur le site : www.metallos.org. ■



CLEMENT ALLARD

Gabriel St-Gelais (Produits forestiers Arbec), Adrien Guillemette (Barrette-Chapais), le représentant syndical Dominic Lemieux et Pierre Leblond (Les Chantiers Chibougamau).

À YUL, on se fait respecter !

Les quelque 600 agents de contrôle de l'aéroport de Dorval (YUL) n'acceptent pas d'être traités comme des travailleurs de seconde zone et exigent la parité avec leurs collègues de Toronto. Ils ont voté, en janvier, à l'unanimité un mandat de grève à exercer au moment jugé opportun. Le Conseil canadien des relations industrielles doit déterminer dans les prochaines semaines le niveau de service devant être maintenu.

C'est aussi l'impasse en ce qui concerne des demandes évidentes des travailleurs : « On n'arrive pas à avoir des espaces décents pour manger. Des agents déballet leurs lunchs accotés sur les équipements de travail faute de place dans la cafétéria. L'employeur refuse, en plus, de nous indemniser lorsque nous ne pouvons pas prendre nos pauses en raison du surplus de travail », déplore le président du comité des griefs, Marc Hennessey.

Au cours des derniers mois, les agents de contrôle à l'aéroport de Dorval (Métallos-1976) ont pris certaines libertés avec l'uniforme, pour manifester leur volonté de voir les négociations avancer. ■



MÉTALLOS (ISL-1976)

Une mission essentielle pour la solidarité et la justice sociale dans le monde !



L'action syndicale internationale de la FTQ

Cette nouvelle année marque la fin d'un important programme de solidarité internationale soutenu par la FTQ et ses affiliés dans une vingtaine de pays de la Francophonie syndicale internationale, en Afrique et en Haïti.

Depuis une dizaine d'années, la FTQ, grâce à l'appui financier de ses affiliés et de l'Agence canadienne de développement international (ACDI), a soutenu des centaines d'activités d'organisation et d'éducation ouvrières. Le programme Syndicalisme en démocratie visait à renforcer et à consolider la mission éducative d'une cinquantaine d'organisations syndicales africaines et haïtiennes afin de les aider à mieux s'organiser

dans un contexte économique mondial de plus en plus précaire. Rappelons que près de 70% des emplois se retrouvent dans l'économie informelle dans ces régions.

Lutte à la pauvreté et aux inégalités sociales

Les défis de la lutte à la pauvreté se posent aujourd'hui autant à l'échelle locale qu'à l'échelle internationale et, ici comme ailleurs, le syndicalisme fait partie des outils pour favoriser le travail décent et la justice sociale.

Dans cet esprit, le programme de la FTQ a eu plusieurs impacts positifs, dont une répartition plus juste de la richesse par le renforcement des organisations syndicales et des dialogues. Une cinquan-

taine d'activités de formation, destinées à plus de 300 responsables à l'éducation, a permis de rejoindre des milliers de travailleurs et travailleuses.

Éducation à la solidarité internationale : de la charité à la solidarité !

En plus des missions outremer, plusieurs activités d'échanges et d'éducation auprès des membres FTQ ont été organisées sur les enjeux de la mondialisation. Cela a permis de parfaire nos connaissances sur les questions de développement international, sur les normes internationales du travail et sur les stratégies pour mieux faire face à la mondialisation. Ainsi, notre vision des luttes à mener pour une société mondiale plus humaine et plus juste est aujourd'hui plus globale.

Le programme d'éducation de la FTQ a permis de rejoindre près de 4000 personnes, dont 466 militants et militantes. Colloques, congrès, séminaires et échanges avec les syndicalistes du Sud dans nos activités régulières ont favorisé une meilleure

compréhension des enjeux et des liens de solidarité pour l'avenir.

Aide publique au développement et impacts du désengagement du gouvernement Harper

Malheureusement, le virage conservateur de l'ACDI ces derniers mois compromet ce type d'avancées significatives pour nos partenaires. Le mouvement syndical canadien et le réseau de la coopération québécoise dénoncent ces reculs affectant les pays les plus vulnérables. La FTQ a donc organisé, le 19 septembre 2012, une journée de réflexion sur la solidarité syndicale pour évaluer les impacts de ces nouvelles politiques et pour définir des pistes d'actions dans le financement de ces activités essentielles pour l'avenir. Des pistes visant une plus grande autonomie dans le financement des activités internationales, comme les fonds dédiés à la coopération, ont été mises à l'ordre du jour des travaux du comité FTQ de la solidarité internationale.

À suivre... ■

8 MARS 2013

Journée internationale des femmes

C'est sur le thème *Le féminisme, plus actuel que jamais... pour des lendemains égalitaires* que nous soulignerons le 8 mars 2013.

Depuis plusieurs années, le Collectif 8 mars, qui regroupe des groupes autonomes de femmes et des organisations syndicales, dont la FTQ, travaille à l'organisation de la Journée internationale des femmes.

Cette année, nous souhaitons que la réflexion lors des activités se fasse dans une perspective d'espoir pour que la situation des femmes aille en s'améliorant en vue d'une réelle égalité.

Selon la tradition, le matériel promotionnel est disponible uniquement dans les conseils régionaux de la FTQ. Faites vite, les quantités sont limitées!

Consultez régulièrement la section Femmes du portail de la FTQ pour tout savoir sur les activités qui seront organisées par la FTQ dans les diverses régions du Québec. ■

Matériel

- Épinglette : 3\$ l'unité
- Affiche : gratuite
- Autocollant : gratuit



LE COLLECTIF 8 MARS, HUBIETTE/LAULIPE/PROMOTION INC. ILLUSTRATION, GÉNÈVIÈVE GUÉNETTE

Des activités originales pour célébrer la langue française

La FTQ poursuit sa tradition en profitant de la Francofête, organisée chaque année au mois de mars par l'Office québécois de la langue française, pour vous inviter à célébrer la langue française.

Cette année, c'est sur le thème *Le français au travail, c'est l'affaire de tout le monde* que la FTQ a choisi de célébrer la Semaine du français au travail 2013 qui se déroulera du 18 au 22 mars. Au menu de cette nouvelle édition : des jeux linguistiques, une dictée, du matériel promotionnel et la Foire du livre.

La Foire du livre

Vous avez jusqu'à la mi-mars pour faire don de vos livres pour la Foire, un rendez-vous attendu des passionnés de lecture aimant les aubaines. Les sommes amassées par la vente de livres seront remises au Carrefour jeunesse emploi Saint-Laurent pour soutenir le projet *Accroche-toi!*, lequel vise la prévention du décrochage scolaire.

Vous êtes invités à venir déposer vos livres dans les halls d'entrée des édifices de la FTQ et du Fonds de solidarité du boulevard Crémazie à Montréal. Merci de votre générosité! Pour en savoir plus : www.francisation.ftq.qc.ca ■

Semaine du français et de la francophonie du 18 au 22 mars 2013

LA FOIRE DU LIVRE

Dans le cadre de la Semaine du français, la FTQ et le Fonds de solidarité FTQ tiendront une

Foire du livre, les 18 et 19 mars 2013.

Toute la population du quartier et tous les employés de la FTQ et du Fonds sont invités à contribuer au succès de cette activité, en faisant don de livres, jeux de société, vidéocassettes et disques compacts usagés.

Points de collecte : jusqu'au vendredi 15 mars

- au rez-de-chaussée de l'édifice Louis-Laberge, 545, boul. Crémazie Est
- au rez-de-chaussée de la tour FTQ, 565, boul. Crémazie Est
- CIE Saint-Laurent, 404, boul. Décarie, bureau 300

Renseignements : Lola Le Brossier au 514 385-4018, Rima Chaaban au 514 858-4006, Line Bolduc au 514 858-4410 ou Rachèle Robit au 514 385-4385 poste 5138.

Le profit des ventes sera versé au profit de l'organisme Carrefour jeunesse emploi (CJE) Saint-Laurent, dont le mandat consiste à soutenir les jeunes âgés de 14 à 20 ans, quelle que soit leur origine, résident sur le territoire de Saint-Laurent, dans leur démarche d'insertion socio-professionnelle et/ou à leur épanouissement.

FOIRE DU LIVRE

FONDS de solidarité FTQ

À vos agendas

Le comité des jeunes de la FTQ est fier d'inviter tous les membres de 35 ans et moins à se joindre à lui pour la 12^e édition du fameux camp annuel des jeunes de la FTQ. L'édition 2013 du camp sera un retour aux sources puisqu'il aura lieu à la Villégiature Matawinie, où les premières éditions du camp ont eu lieu jusqu'en 2007.

Les dates à retenir : 18, 19 et 20 septembre 2013. Pour plus de renseignements et pour vous inscrire, consultez le site : www.ftq.qc.ca/campjeunes. ■



PATRICK RONDEAU

À NE PAS MANQUER

23^e séminaire sur le droit du travail et l'arbitrage de griefs de la FTQ

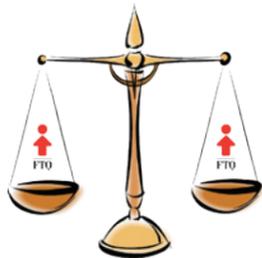
C'est sur le thème *Encore plus de moyens pour agir!* que se tiendra le 23^e Séminaire sur le droit du travail et l'arbitrage de griefs de la FTQ les 14 et 15 mai 2013 au Sheraton Laval.

Parmi les conférenciers et conférencières cette année :

- ▼ M^e Dalia Gesualdi-Fecteau, professeure à l'UQAM *Les impacts juridiques des clauses de disparité de traitements;*
- ▼ Daniel Therien, expert judiciaire en langage facial *L'analyse des visages;*
- ▼ M^e Hans Marotte, Mouvement action-chômage de Montréal *Les impacts juridiques et non juridiques des récentes modifications au régime d'assurance-emploi;*
- ▼ M^e Frédéric Nadeau, bureau d'avocats Trudel Nadeau *La traditionnelle et importante revue de la jurisprudence en droit du travail depuis la dernière année.*

Les sections locales recevront bientôt par la poste l'invitation au séminaire. Entretemps, tous les renseignements sont disponibles sur le portail de la FTQ.

C'est un rendez-vous à ne pas manquer! ■



SUPPRESSION DE POSTES CHEZ SUCRE LANTIC INC.

Le syndicat dénonce le recours à la sous-traitance

Dans une lettre transmise à la section locale 55 du Syndicat international des travailleurs et travailleuses de la Boulangerie, Confiserie, Tabac et Meunerie (SITBCTM), le 12 octobre 2012, la compagnie Lantic inc. annonçait la suppression partielle du service de livraison pour ses activités dans l'est

du Canada, dont l'usine de la rue Notre-Dame, à Montréal. Conséquemment, la compagnie a procédé à la mise à pied de cinq de ses sept chauffeurs. Deux postes sont demeurés ouverts afin d'assurer les transferts à l'entrepôt Cascades ou au centre de distribution de Toronto. Pour le syndicat, cette

décision de fermer le service de livraison s'apparente plus à un désir d'écartier le syndicat et de sous-traiter le travail. « Nous avons été obligés d'entreprendre une bataille juridique, que nous avons gagnée, pour faire reconnaître l'ancienneté d'un de nos chauffeurs restants. Aujourd'hui, nous

poursuivons la bataille devant le Tribunal du travail afin de prouver que la compagnie utilise un stratagème par le biais des sous-traitants pour effectuer le travail qui était fait par nos membres », explique Éric Dumoulin, agent syndical à la section locale 55 du SITBCTM. C'est un dossier à suivre. ■

Rentrée syndicale au conseil régional FTQ Montréal métropolitain



PATRICK RONDEAU

Signature du protocole de solidarité entre les conseils régionaux de Montréal et de Toronto.

Environ 120 personnes ont participé, le 8 janvier dernier, au 5^e à 8 de la rentrée du Conseil régional FTQ Montréal métropolitain. Le secrétaire général de la FTQ, Daniel Boyer, a discuté avec les membres présents des différents dossiers qui occuperont la FTQ au cours de la prochaine année.

Il en a profité pour dénoncer les coupures sauvages du gouvernement Harper dans le programme de l'assurance-emploi et les conditions de vie parfois abominables que subissent les peuples autochtones.

La prochaine année comportera son lot de discussions sur le nouveau syndical. Daniel Boyer a lancé un appel vibrant aux personnes présentes en les invitant à prendre leur place dans les structures syndicales.

La soirée a débuté avec une allocution de John Cartwright, président du Conseil du travail de Toronto et York. Il a livré un discours passionné sur l'importance de la solidarité entre les conseils régionaux de Montréal et de Toronto. Un protocole de solidarité a été signé entre les deux organisations à la suite de sa présentation. ■



CJE

REMISE DES BOURSES ACCROCHE-TOI! PRIX FERNAND-DAOUST

Félicitations aux lauréats et lauréates

Comme c'est maintenant devenu la tradition, le 22 janvier dernier, le Carrefour jeunesse emploi Saint-Laurent remettait des bourses *Accroche-toi!* à 17 jeunes personnes qui se sont illustrées dans leur démarche pour retourner aux études.

La FTQ et le Fonds de solidarité organisent chaque année une foire du livre dans le but de soutenir financièrement le projet *Accroche-toi!*, prix Fernand-Daoust, du Carrefour jeunesse emploi Saint-Laurent. ■

LES MOTS QU'IL FAUT

Versatile

Le terme est français, mais pas dans tous les sens du mot anglais *versatile*, qui, comme lui, vient directement du mot latin *versatilis*. *Versatile* signifie « inconstant, qui change facilement d'opinion »; et rien d'autre que cela, sauf dans le vocabulaire technique des sciences naturelles.

L'anglais *versatile* a plusieurs autres acceptions. Il veut dire « doué de talents divers ». Par exemple, *versatile genius* est un génie universel ou un esprit encyclopédique. *Versatile mind* signifie « esprit très souple ». *Versatile appliance* est un appareil qui remplit plusieurs fonctions. Chaque fois qu'on emploie le mot *versatile* dans l'un ou l'autre de ces trois sens, on commet un anglicisme.

Des pas dans la bonne direction... mais encore beaucoup de chemin à faire !

Depuis quelques années, le mouvement syndical tire la sonnette d'alarme en faisant campagne partout au Canada : il faut agir maintenant pour bonifier la retraite de tous les travailleurs et de toutes les travailleuses. Ces appels ont forcé le ministre des Finances du gouvernement canadien à mettre le sujet à l'ordre du jour des rencontres fédérales-provinciales de juin et de décembre, et ce, depuis deux ans. Si les discussions n'ont pas porté fruit, c'est que la règle des 2/3 n'était pas respectée. En effet, les 2/3 des provinces représentant les 2/3 de la population canadienne doivent donner leur accord pour que le Régime de rentes du Québec (RRQ) et son jumeau, le Régime de pensions du Canada (RPC), soient améliorés. Le Québec a finalement affirmé, lors de la rencontre de décembre dernier, qu'il était favorable à une bonification, respectant ainsi l'engagement du Parti Québécois en campagne électorale. Tout n'est pas dans la poche pour autant ! Lors de la rencontre de décembre, aucun consensus n'a été établi, ni sur l'amélioration à apporter ni sur la période de mise en place. Toutefois, le ministre des Finances du Québec, Nicolas Marceau, a déclaré à *La Presse Canadienne* « qu'il y avait suffisamment d'appuis à cette rencontre pour que la bonification ait lieu ». Le ministre des Finances canadien, Jim Flaherty, a déclaré qu'il fallait avoir des indicateurs pour s'assurer qu'une augmentation des cotisations des entreprises ne menace pas l'économie. Or, la FTQ suggère justement une mise en place sur sept ans pour que l'augmentation de la cotisation soit

étalée, autant pour les entreprises que pour les salariés. La discussion reprendra à la rencontre de juin prochain. À la suite d'une consultation populaire, l'Ontario réclame une amélioration du régime universel. Il y a fort à parier que si une telle consultation avait lieu



à la grandeur du pays, les travailleurs et travailleuses choisiraient de cotiser dans un régime qui a démontré son efficacité et dans lequel l'employeur cotise un montant équivalent au leur.

Le gouvernement fédéral a créé un autre régime plutôt que de recommander aux provinces d'améliorer le régime universel. Il a créé le Régime de pension agréé collectif (RPAC) que les provinces devront copier éventuellement pour le rendre accessible aux entreprises de

juridiction provinciale. Le gouvernement Charest a conçu un projet de loi créant le Régime volontaire d'épargne-retraite (RVER). Remanié par le Parti Québécois, il sera déposé à la prochaine session parlementaire.

Des simulacres de solution

Ces régimes ne règlent en rien l'insuffisance des revenus de retraite. D'ailleurs, aucune province, sauf le Québec, n'a déposé de projet de loi pour le mettre en vigueur. Le RPAC et le RVER sont des régimes auxquels les employeurs ne sont pas obligés de cotiser et desquels les salariés peuvent se retirer ! La seule obligation consiste à offrir le régime au personnel. Voilà qui convient parfaitement aux entreprises qui ne souhaitent pas participer à l'accumulation d'une rente pour leurs salariés.

Il y a un pas de fait, mais la marche n'est pas terminée. La FTQ continue de faire des représentations politiques pour que soit amélioré le Régime de rentes du Québec et que les travailleurs et travailleuses puissent bénéficier d'une retraite à l'abri des soucis. ■

Fermeture de Gentilly-2

Le président de la FTQ a déploré le court délai de trois mois du préavis de fermeture et expliqué que, dans ce contexte, le gouvernement et la société d'État devraient être extrêmement rigoureux dans la gestion de la fermeture, avec tous les impacts que l'on connaît : perte de 700 emplois qualifiés et de qualité et d'emplois indirects, baisse de l'activité économique, etc.

« Il est primordial que l'on tienne compte des besoins et des droits de tous les travailleurs et travailleuses de Gentilly-2, a dit Michel Arsenault. Ils ont besoin d'un comité de reclassement, c'est un outil incontournable, car on ne peut se priver des compétences de ces gens-là. »

La FTQ et les syndicats d'Hydro-Québec ont adressé au gouvernement une dizaine de revendications. Le mémoire est disponible sur le portail de la FTQ.

« Plutôt que de permettre à Hydro-Québec de recourir à la sous-traitance et de centraliser ses activités dans les grandes villes, la FTQ et le SCFP estiment que le gouvernement devrait inciter la société d'État à maintenir et à créer des emplois hydro-québécois à l'intérieur des municipalités touchées », ont ajouté les porte-parole du SCFP : Richard Perreault, président (SCFP-1500); Ginette Paul, présidente (SCFP-2000); Réjean Porlier, président (SCFP-957); et Benoit Bouchard, président (SCFP-4250).

Il est tout aussi important que les représentants des

syndicats et de la FTQ — via son conseil régional — soient associés à la réflexion sur le plan de diversification économique.

De la même manière, le rapport de la Table de diversification économique prévu pour la fin janvier devrait être soumis dans les semaines qui viennent aux principaux intéressés.

« L'objectif doit être clair : développer de nouveaux projets créateurs d'emplois durables et de qualité pour et avec les populations de Bécancour et de Trois-Rivières », ont conclu les dirigeants syndicaux. ■



CLEMENT ALLARD

Bienvenue à la FTQ

REQUÊTES EN ACCRÉDITATION / NOVEMBRE - DÉCEMBRE 2012 ET JANVIER 2013

- ▼ **SCFP** : Municipalité de Godbout, Ville de Pont-Rouge, Hydro-Québec (préposées aux ressources humaines du Centre d'assistance ressources humaines et des unités transactionnelles 1, 2 et 3 de la Vice-présidence Comptabilité et Contrôle);
- ▼ **MÉTALLOS** : Sécurité des Deux-Rives - Anjou - Mont-Royal - Rivière-des-Prairies - Montréal-Nord - Laval, CO-OP Taxi Laval, Sécurité division patrouille mobile - Saint-Laurent;
- ▼ **TEAMSTERS** : Maison Kia Dolbeau-Mistassini - Dolbeau-Mistassini, J.L. Brissette limitée - Sainte-Agathe-des-Monts;
- ▼ **TUAC** : Générale électrique du Canada - Saint-Augustin-de-Desmaures, Filtration L.A.B. inc. - Saint-Liguori, Sobeys Québec inc. - Terrebonne, Couvoir Jolibec (1994) inc. - Saint-Félix-de-Valois;
- ▼ **SQEE-298** : 9129-1955 Québec inc. pavillon Murray - Québec;
- ▼ **SEPB** : Caisse Desjardins du Centre-est de la métropole - Montréal, Caisse Desjardins Pierre-Boucher - tous les établissements, Caisse populaire Longue-Pointe - tous les établissements;
- ▼ **TCA** : GBL Fabrication Métallique (9027-8987 Québec inc.) - Dolbeau-Mistassini, Entreprise Robert Thibert inc. - Mercier - Châteauguay, Syndicat national de l'automobile, de l'aérospatiale, du transport et des autres travailleurs et travailleuses du Canada (TCA-Canada) - Drummondville - Québec - Jonquière - Montréal, Équipement Wajax - Chambly;
- ▼ **SCEP** : Transport Rive-Nord, division de 9029-3101 Québec inc. - Saint-Charles-Borromée, Marketing TransMontaigne Canada inc. (Canterm) - tous les établissements au Québec, Granules combustibles Energex inc. - Lac-Mégantic, Rematech - Trois-Rivières;
- ▼ **UES-800** : 6830692 Canada Inc. Résidences de La Gappe - Gatineau, United services de nettoyage ltée - Saint-Laurent, Veolia Transdev inc. (tous les ports d'attache de l'employeur qui sont couverts par le circuit 59) - Saint-Jean-sur-Richelieu;
- ▼ **AIMTA** : Volaille Giannone - Saint-Cuthbert;
- ▼ **SPQ** : Municipalité de Saint-Roch-de-l'Achigan - tous les établissements étant utilisés comme poste ou caserne;
- ▼ **AFPC** : Société générale des étudiantes et étudiants du Collège Maisonneuve (SOGÉÉCOM) - Montréal, Corporation de l'École Polytechnique de Montréal - tous les établissements;
- ▼ **SITBCTM (syndicat boulangerie)** : Les Moulins de Soulanges inc. - Saint-Polycarpe.

Grande victoire pour les travailleurs d'Aveos contre Air Canada

La nouvelle est toute fraîche : les travailleurs et travailleuses d'Aveos viennent de remporter une importante bataille juridique contre Air Canada. On se rappellera que, il y a déjà dix mois, le transporteur annonçait la fermeture de ses installations d'entretien à Montréal. Vivement condamnée par

l'Association internationale des machinistes et des travailleurs et travailleuses de l'aérospatiale (AIMTA), cette décision a été contestée juridiquement par le gouvernement du Québec. Dans un jugement sans équivoque, la Cour supérieure a conclu que la direction, en fermant ses installations

d'entretien de ses avions à Montréal, violait la loi sur la privatisation d'Air Canada de 1988, qui obligeait le transporteur à y maintenir en activité un centre d'entretien et de maintenance. Malheureusement, Air Canada a annoncé qu'elle allait en appeler de ce jugement. C'est un nouveau dossier à suivre. ■

COUPON D'ABONNEMENT GRATUIT

Nom	Prénom	
Syndicat ou organisme	Section locale	
Adresse		
Ville	Province	Code postal
Employeur		
Téléphone Travail ()	Poste	Résidence ()
Courriel		Nombre d'exemplaires



Le Monde ouvrier se refait une beauté !

À l'occasion de son 100^e numéro et à l'approche de son 100^e anniversaire, *Le Monde ouvrier*, la plus ancienne publication syndicale au Québec et au Canada, se donne un coup de jeunesse.

Vous remarquez que nous avons revu et rafraîchi la mise en page afin de rendre le journal plus attrayant et la lecture plus claire et agréable.

Bonne lecture ! ■